

La Coupe du Club

3 et 4 octobre 2015

Société des Régates d'Antibes

Grade 5A

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé :

Le samedi 3 octobre au siège de la S.R.A. bâtiment Libeccio.

Le dimanche 4 octobre devant le Club Nautique de Saint Raphael.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Emplacement du mât de pavillons :

Le samedi 3 octobre au siège de la S.R.A. devant le bâtiment Libeccio.

Le dimanche 4 octobre devant le Club Nautique de Saint Raphael.

Délai entre l'amené de l'aperçu et le premier signal d'avertissement : 30 minutes

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Deux courses prévues selon le programme suivant

Dates	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
3/10/15	10 h 00
4/10/15	10 h 00

Briefings à 8h45 le samedi 3 octobre au siège de la S.R.A. devant le bâtiment Libeccio et le dimanche 4 octobre devant le Club Nautique de Saint Raphael.

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h le 3 octobre et 12h le 4 octobre

6. PAVILLONS DE CLASSE

Groupes	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	B,C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	26 et +	26 et +
Flamme 2	20.5 à 25.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Hobie Cat		M2K

7. ZONES de COURSE

Le 3/10/15 Baie de la Salis vers baie de Saint Raphael. Distance : 21 MN

Le 4/10/15 Baie de la Saint Raphael vers baie de la Salis. Distance : 21 MN

8. LES PARCOURS

Le 3/10/15 parcours libre entre la baie de la Salis et la baie de Saint Raphael

Le 4/10/15 parcours libre entre la baie de Saint Raphael et la baie de la Salis, laisser la marque B à bâbord.

Obligation : naviguer toujours à moins de 6 milles d'un abri.

9. MARQUES

9.2 **Marques de départ à Antibes** : bateau comité de course arborant le pavillon SRA et bouée cylindrique jaune SRA. Une bouée sera amarrée dans le prolongement arrière du bateau comité et fera partie intégrante du même bateau. Si un bateau viseur de ligne est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ il constitue un obstacle. Il est à tout moment interdit de passer entre la marque de la ligne de départ et le bateau viseur.

Marques d'arrivées à Saint Raphael : perche arborant le pavillon orange située sur la digue ouest à 300 mètres environ au nord du phare rouge d'entrée du bassin sud du port de Santa Lucia et bouée jaune placée dans l'ouest de la perche. Voir schéma en annexe 1.

9.3 **Marques de départ à Saint Raphael** : mât de pavillonnerie situé devant le Club Nautique de Saint Raphael et bouée jaune placée dans l'ouest du mat. Voir schéma en annexe 2.

Marques d'arrivée à Antibes :

1 - mât de pavillonnerie arborant le pavillon orange situé sur la grande digue au niveau de la capitainerie de l'I.Y.C.A

2- Marque A - Bouée jaune par **43 35 323 N / 7 08 129 E** (Environ 300m de la digue)
(Voir Annexe 3)

Marque B : Bouée cylindrique verte de marquage de la zone de navigation interdite à l'approche de l'arrivée par **43 35 280 N/ 07 08 014 E** Est (environ 120m de la digue) à laisser à bâbord

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Toute navigation est interdite entre la Grande Grenille et la pointe Bacon.

11. LE DEPART

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour la classe M2K, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS LIMITES

Pour tous les bateaux l'heure limite pour franchir la ligne d'arrivée est fixée à :
18h00 à Saint Raphael
18h00 à Antibes

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury et la salle du jury seront situés au siège de la SR Antibes

17. CLASSEMENT SANS APPLICATION DU CVL

17.1 Nombre de courses à valider pour valider l'épreuve : 1

17.2 Courses retirées ; aucune

17.3 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance sans application du cvl pour les classes OSIRIS et temps sur temps pour la classe M2K.

17.4 Les classes L et R seront classées séparément.

18. REGLES DE SECURITE

18.3 Canal VHF : **69**

18.4 **En cas de demande d'assistance appeler le CROSS MED par VHF canal 16, ou par téléphone en chiffrant le 04.94.61.16.16 et le Comité de course par VHF canal 69 ou par téléphone en chiffrant le 06.58.91.69 44**

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information à la fin de la confirmation des inscriptions et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. PRIX

La remise des prix se déroulera dimanche, à 19 heures, au club house de la S.R.A.

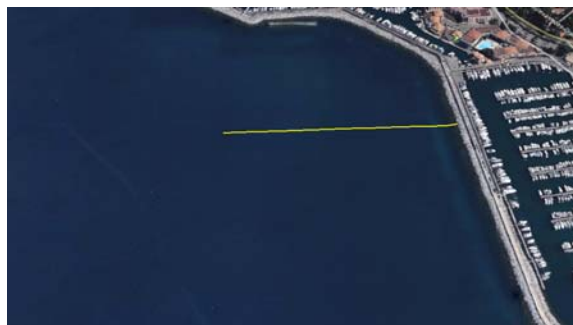
ARBITRES DESIGNES :

Président du Comité de course : Olivier DE TURCKHEIM

Président du Jury :

Jugeur d'épreuve : Dominique GENIAUX

ANNEXE 1 – Ligne d'arrivée à St Raphaël



ANNEXE 2 – Ligne de départ à St Raphael



ANNEXE 3 – Ligne d'arrivée à Antibes

